

DEL N° D030/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Septembre 2024

Date de convocation

30/08/2024

Date d'affichage

30/08/2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	10
Pouvoirs :	3
Votants :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2024 le 6 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARIE Emilie à Mme GENOS Cathy, MM : COURTECUISSÉ Charles à Mme TAQUET Sabine, JOLY Denis à M. BOURDON Philippe		
Absent(es) excusé(es) :		
Absent(es) non excusé(es) :		
Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
Secrétaire de séance :		
Mme TAQUET Sabine		

Objet : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE : RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-ELOI SITUÉE EN FAÇADE - FINANCEMENT ET ACCEPTATION DES DONS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2242-1 à L2242-4,

Vu la loi du 09 décembre 1905 relatif à la séparation églises et de l'état,

Vu la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes, et notamment l'article 5 alinéa 1,

Vu le montant des dons récoltés et l'abondement fait par la Paroisse Sainte Odile,

Vu la demande de reversement des dons en contrepartie de la rénovation des vitraux de l'église Saint-Eloi situés en façade,
Vu l'estimatif de rénovation des vitraux de l'église Saint-Eloi établi par les services,
Considérant qu'il convient que le conseil municipal se prononce sur la demande de rénovation des vitraux de l'église Saint Eloi en contrepartie de l'acceptation des dons récoltés,
Et sur proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Rappelle :

Que l'église Saint-Eloi fait partie de notre patrimoine communal et que l'entretien de cet édifice est à la charge de la commune.

Qu'en 2023, l'association « Cœur de Village » a été créée avec pour mission de sauvegarder la valorisation du patrimoine local.

Que l'association s'est mobilisée pour la restauration des vitraux de l'église qui constituent un élément essentiel du patrimoine architectural et artistique de notre commune et dont la restauration permettra non seulement de préserver ce précieux témoignage du passé, mais également de valoriser notre patrimoine local et d'embellir notre cadre de vie.

Que celle-ci a décidé de mener tous types d'actions pour mobiliser les citoyens pour aider la commune à financer cette restauration en s'ouvrant à différents partenariats.

Informe :

Que l'association a présenté ce projet à l'association diocésaine de CAMBRAI, qui a récolté les dons pour permettre aux généreux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt.

Grâce aux différentes actions menées et à la générosité des citoyens touchés par ce projet, un montant de 7000,00 € de don a été récolté.

Que lors du dernier conseil économique, la paroisse Sainte-Odile, présidé par Monsieur L'abbé Jean CARNELET à voter un don de 1500,00 € pour la réalisation de ce projet.

Aujourd'hui la somme globale des dons pour les vitraux de l'église se monte à 8 500,00 €.

Que le conseil municipal est sollicité pour que cette enveloppe soit reversée à la commune en contrepartie du lancement de la restauration complète des vitraux situés en façade de l'église ainsi que la mise en place de protections grillagées.

Précise :

Que le montant estimatif de ces vitraux situés en façade de l'église se monte à 14 000,00 € H.T. (soit 16 800,00 € T.T.C.).

Demande au Conseil Municipal :

- **De** se prononcer sur la mise en place du financement du reste à charge soit 5 544,13 € après récupération du FCTVA et le lancement de cette opération,

- **D'accepter** le versement des dons encaissés par diocésaine de CAMBRAI et la paroisse Saint Odile pour un montant de 8 500 €.


Précise que les membres de l'association : Madame Annick VINCKIER, Madame Marie-Agnès BENIT, Madame Emilie MARIE, Monsieur Philippe BOURDON, Monsieur Denis JOLY, ne participent ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Remercie** les membres des associations Cœur de VILLAGE et diocésaine de CAMBRAI pour les actions portées au profit de l'église Saint-Eloi,
- **Remercie** les membres de la paroisse Sainte-Odile pour le don de 1500,00 €,
- **Accepte** le versement des dons des donateurs d'un montant de 7000,00 € détenus par l'association diocésaine de CAMBRAI,
- **Accepte** le versement du don d'un montant de 1500,00 € de la paroisse Saint Odile,
- **Autorise** le lancement et les travaux de rénovation des vitraux en façade de l'église dans les limites de l'estimation repris ci-dessus et dit que les crédits seront repris dans la décision modificative N°1,
- **Dit** que la dépense sera imputée sur le compte 231 opération 006 Travaux église Saint-Eloi,
- **Dit** que cette recette sera imputée sur le compte 756 Libéralités reçues,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre tous actes relatifs à ce dossier,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Annick VINCKIER Présidente de l'association Cœur de VILLAGE, Monsieur Nicolas FOUREST économiste de l'association diocésaine de CAMBRAI, de Monsieur l'Abbé Jean CARNELET responsable de la paroisse Saint Odile, après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

La secrétaire de séance,

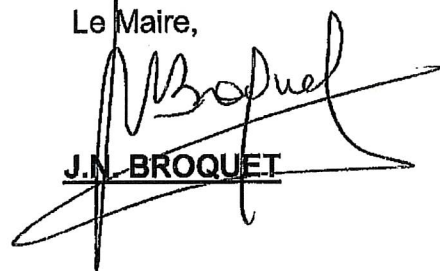
Sabine TAQUET



Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,

J.N. BROQUET



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DEL0302024
Objet : DEL 030/2024 : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE : RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-ELOI SITUÉE EN FAÇADE - FINANCEMENT ET ACCEPTATION DES DONS
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-09-06 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.10 - Divers
Identifiant unique : 059-215905944-20240906-DEL0302024-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20240906-DEL0302024-DE-1-1_0.xml	text/xml	967 o
Document principal (Délibération) Nom original : d302024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20240906-DEL0302024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	477.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 septembre 2024 à 16h44min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 septembre 2024 à 16h45min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 septembre 2024 à 16h45min57s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	10 septembre 2024 à 16h46min01s	Reçu par le MI le 2024-09-10